

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 73 /2001

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2000

Budget annexe « assainissement »

- VU l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg du 16 janvier 2001 portant dissolution du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées du Mühlbach et transférant l'ensemble de l'actif et du passif à la Communauté Communes de la Vallée de la Sauer
- VU l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg du 16 janvier 2001 portant dissolution du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée de l'Eberbach et transférant l'ensemble de l'actif et du passif à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer
- VU le compte administratif de l'exercice 2000 du SICTEU du Mühlbach
- VU le compte administratif de l'exercice 2000 du SICTEU de l'Eberbach
- CONSIDERANT les propositions du Président et de la commission « finances »

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***. d'approuver les propositions du Président et de la commission
« finances »***

***. d'affecter le résultat d'exploitation de fonctionnement de l'exercice
2000 du SICTEU du Mühlbach d'un montant de 1 078 700 F au
budget annexe « assainissement » 2001 de la Communauté de
Communes comme suit :***

402 894,73 F en section de fonctionnement

675 805,27 F en section d'investissement

. d'affecter le résultat d'exploitation d'investissement de l'exercice 2000 du SICTEU de l'Eberbach d'un montant de 600 992,05 F au budget annexe « assainissement » 2001 de la Communauté de Communes comme suit :

600 992,05 F en section d'investissement

. d'affecter le résultat d'exploitation de fonctionnement de l'exercice 2000 du SICTEU de l'Eberbach d'un montant de 1 633 842,38 F au budget annexe « assainissement » 2001 de la Communauté de Communes comme suit :

833 842,38 F en section d'investissement

800 000,00 F en section de fonctionnement

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

